

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE

L'an 2025, le 1^{er} juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 25 juin 2025 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Éric RETAILLEAU, Charlotte de VILLIERS, Virginie AUDUREAU, Sylvie BOUDAUD, Sylvie CAILLAUD, Alexandra FONTENEAU, Vincent MICHEL, Laurence MICHOT, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Henri RETAILLEAU.

Conseiller absent : Claude GELOT

A donné pouvoir :

Geoffrey PUAUD à Sylvie CAILLAUD

Cyril RAUTURIER à Éric RETAILLEAU

Secrétaire de séance : Laurence MICHOT

2025-37-02 FIXATION DU LOYER POUR LA MAISON D'ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S

La Maison d'Assistant(e)s Maternel(e)s (MAM), rue du Petit Gué, va ouvrir à l'issue des travaux, en octobre 2025.

A cet effet, il convient d'établir un bail à compter de cette date avec les trois assistantes maternelles porteuses du projet.

Vu la convention d'objectifs et de financement signée avec la CAF,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, étant précisé que Monsieur Vincent MICHEL ne participe pas au vote :

- décide de fixer le montant du loyer, à partir du 1^{er} octobre 2025, à 585 € par mois.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire

Patrice BERTRAND

Signé électroniquement par : Patrice
Bertrand
Date de signature : 03/07/2025
Qualité : Maire de St Mars la Réorthe

